

Bourse d'études Hannah 2026

Associated Medical Services (AMS) Healthcare et la Société canadienne d'histoire de la médecine (SCHM) ont le plaisir d'offrir quatre (4) bourses d'études, d'une durée de trois mois, à des étudiantes et étudiants de premier cycle et de maîtrise inscrits dans une université canadienne, pour leur permettre de réaliser un projet supervisé en histoire de la médecine. Ces bourses offrent aux étudiantes et étudiants l'occasion d'apprendre les techniques de recherche historique, et elles visent à encourager la poursuite des études dans le domaine de l'histoire de la médecine.

AMS Healthcare est un organisme de bienfaisance canadien créé il y a de cela 85 ans pour catalyser des changements dans le système de santé. Dans cette optique, il a apporté des idées nouvelles, particulièrement axées sur la responsabilité des fournisseurs et des organisations de santé de répondre aux nouveaux besoins sociétaux.

Dans les années 1970, l'histoire des soins de santé était peu étudiée au Canada. AMS Healthcare y voyait toutefois un énorme potentiel d'apprentissage pour l'amélioration du système de santé canadien et s'est donc fait au fil des ans le principal champion de la pertinence de cette histoire. Son programme de subventions comprend des bourses de recherche doctorales et postdoctorales, des subventions de projet et les bourses d'études Hannah. AMS Healthcare finance aussi divers organismes et projets spéciaux en plus de bourses s'adressant aux étudiants des facultés de médecine et d'histoire pour cultiver et développer l'intérêt pour l'histoire des soins de santé. L'organisme croit fermement en la valeur des leçons du passé.

Depuis 2012, AMS Healthcare articule sa vision autour du concept des soins de compassion, en aidant les fournisseurs de soins, les pédagogues, les décideurs et les gestionnaires à poser les assises d'un système centré sur la compassion. Ce concept prend appui sur l'idée selon laquelle les professionnels de la santé excellent lorsqu'ils trouvent l'équilibre entre compassion humaine et expertise technique.

Objectif

La SCHM est heureuse d'offrir des bourses pouvant atteindre 6 000 \$ et de gérer le processus de sélection des candidatures.

La bourse peut être détenue pendant une période de trois mois au cours du semestre d'automne, d'hiver ou d'été. Le paiement sera effectué à l'établissement où l'étudiante ou l'étudiant est inscrit, qui versera ensuite directement les fonds aux récipiendaires. Ces bourses sont considérées comme étant un revenu imposable par le gouvernement du Canada.

Sujets de recherche admissibles

Seront privilégiés les sujets de recherche correspondant aux priorités stratégiques d'AMS Healthcare ([plan stratégique d'AMS](#)). Le projet proposé peut s'inscrire dans le cadre d'une thèse

de spécialisation, d'une thèse de maîtrise, d'un travail de recherche majeur ou encore d'un projet de cours facultatif, pour lequel l'étudiante ou l'étudiant obtiendra des crédits de cours. Le calendrier prévu pour la réalisation du projet de recherche proposé doit être clairement défini et doit pouvoir être mené à bien à l'intérieur des trois mois que durera la bourse d'études. Il n'est pas obligatoire de soumettre des sujets liés à la médecine canadienne ou à l'histoire de la médecine au Canada.

Admissibilité

Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme de premier cycle ou de maîtrise dans une université canadienne au moment de soumettre la demande. Toute étudiante ou tout étudiant de premier cycle ou de maîtrise à temps plein peut poser sa candidature pourvu que le projet proposé et la superviseuse ou le superviseur répondent aux critères détaillés ci-dessous. Les étudiantes et étudiants en médecine sont également invités à poser leur candidature !

Les bourses ne sont normalement valables que dans les universités canadiennes.

Date limite

Veuillez faire parvenir votre dossier de candidature par courriel à la vice-présidente de la SCHM avant le **6 février 2026** : dmanitowabi@nosm.ca Les demandes doivent respecter les directives de présentation.

Langue

Le jury est composé d'évaluatrices et d'évaluateurs bilingues pour examiner les demandes dans les langues officielles du Canada.

Publication et remerciements

Les publications ne font l'objet d'aucune restriction. Toutefois, une mention de l'appui de AMS Healthcare et de la SCMH doit figurer dans toutes publications réalisées grâce à cette bourse.

Nous recommandons le descriptif suivant : AMS Healthcare est un organisme de bienfaisance canadien créé il y a de cela 85 ans pour catalyser des changements dans le système de santé. Dans cette optique, il a apporté des idées nouvelles, particulièrement axées sur la responsabilité des fournisseurs et des organisations de santé de répondre aux nouveaux besoins sociétaux.

AMS peut reproduire, à sa discrétion, le titre et/ou le billet de blog soumis (détaillés ci-dessous).

Instructions pour remplir la demande

Les demandes dûment complétées comprennent chacune des sections suivantes :

Les candidatures sont rédigées en police de caractères Arial ou Calibri, taille minimale de 12 pt. Merci de ne pas condenser les caractères ni l'espacement. Les pages sont numérotées et le nom de la candidate ou du candidat apparaît dans le coin supérieur droit de chaque page.

1. Formulaire de demande

Le formulaire de candidature doit comporter toutes les signatures électroniques.

Une représentante ou un représentant du bureau universitaire chargé de l'administration des bourses d'études doit signer le formulaire de candidature. Le paiement sera effectué auprès de l'établissement, qui versera par la suite le montant aux récipiendaires. En signant, le bureau universitaire accepte la responsabilité administrative du versement du paiement à la boursière ou au boursier.

Les signatures institutionnelles attestent également du respect de la politique de AMS selon laquelle les frais généraux, les frais universitaires ou autres frais administratifs institutionnels ne peuvent être payés à partir des fonds de la subvention.

2. Résumé du projet

Veuillez nous faire parvenir une brève description (150 mots maximum) du projet proposé et sa pertinence pour l'histoire de la médecine, rédigée dans un langage non technique.

3. Proposition de projet (maximum de 3 pages à double interligne)

Énoncez la principale question de recherche, son lien avec la littérature pertinente et la manière dont vous prévoyez entreprendre le projet (méthodologie, emplacement des sources, calendrier, etc.). Veuillez inclure quelques éléments biographiques afin de démontrer pourquoi vous êtes la personne idéale pour mener à bien un tel projet. Ces informations pourraient comprendre une liste de cours universitaires, d'expériences personnelles ou d'intérêts qui sont pertinents dans le cadre de la réalisation du projet, sans oublier d'indiquer votre maîtrise d'autres langues s'il y a lieu.

4. Évaluation et curriculum vitae de la superviseure ou du superviseur

La superviseure ou le superviseur de la candidate ou du candidat devra soumettre deux documents, en toute confidentialité, directement à dmanitowabi@nosm.ca

Le premier est une brève évaluation discutant de la faisabilité du projet, de l'aptitude de l'étudiante ou de l'étudiant et de son engagement à superviser le projet. Pour le deuxième, la superviseure ou le superviseur doit soumettre un curriculum vitae condensé (maximum de 3 pages) afin de fournir au comité des informations relatives à sa familiarité avec le sujet de recherche, y compris ses activités de recherche les plus pertinentes au projet.

5. Autorisation d'éthique

Tous les projets impliquant l'utilisation de sujets humains doivent recevoir l'approbation du Comité d'éthique de la recherche de l'université d'origine de l'étudiante ou de l'étudiant, de la superviseure ou du superviseur. Si cette autorisation a été obtenue avant la soumission de la proposition, veuillez joindre une copie du certificat d'autorisation à celle-ci. Si vous n'avez pas encore reçu cette approbation, les fonds ne seront pas débloqués tant que la preuve

d'autorisation n'aura été obtenue et soumise à la SCHM. Si vous estimez qu'un certificat d'éthique n'est pas nécessaire, veuillez inclure une brève déclaration expliquant votre raisonnement.

En signant le formulaire de demande AMS, les candidates et candidats s'engagent à agir en conformité avec la déclaration suivante lorsqu'ils travaillent avec des sujets de recherche :

« Je garantis que les droits de la personne et la dignité personnelle de tous les sujets de recherche seront rigoureusement sauvegardés et qu'aucune communication écrite ou orale avec les sujets de recherche ne contiendra de termes qu'elles ou qu'ils pourraient raisonnablement interpréter comme étant des offres d'assistance clinique ou autre, que mon personnel ou moi-même ne sommes pas en mesure, ni disposés, à offrir. »

6. Rapport final

Les candidates et candidats retenus devront soumettre un rapport final et un article de blog de 500 mots à l'échéance de la bourse d'études. AMS publiera le billet de blog sur son site Web et le présentera dans les médias sociaux. Le rapport final devra décrire les activités de recherche entreprises dans le cadre du projet. L'article de blog pourrait résumer le rapport et offrir un commentaire sur la façon dont la recherche en histoire de la médecine et des soins de santé façonne et informe le système de santé canadien d'aujourd'hui et de demain. Le rapport final et le billet de blog devront être soumis à AMS et à la SCHM — Anne Avery (Anne.Avery@amshealthcare.ca) et Darrel Manitowabi (dmanitowabi@nosm.ca)

Pour toute correspondance ou question concernant cette demande, veuillez communiquer avec :

Darrel Manitowabi
dmanitowabi@nosm.ca